



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 2 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le deux novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE (procuration à Florent SERRETTE), Jérôme BORNE, Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT).

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie.

Mme Carmen VALLET a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h05.

1. Création de la commune nouvelle de Mignovillard

M. le Maire rappelle la démarche initiée au printemps dernier par les deux conseils municipaux de Communailles-en-Montagne et Mignovillard, tendant à la création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016, ainsi que de la charte approuvée par les élus des deux communes, respectivement les 7 et 24 septembre 2015. De même, il donne lecture des résultats de la consultation de la population qui a été organisée le dimanche 11 octobre : 73,5 % de « OUI » à Mignovillard et 57 % de « OUI » à Communailles-en-Montagne. Par conséquent, les conditions sont réunies pour approuver la création de la commune nouvelle de Mignovillard.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer une commune nouvelle avec Communailles-en-Montagne le 1^{er} janvier 2016. Elle portera le nom de Mignovillard, son siège sera situé à la mairie de Mignovillard et le conseil municipal sera composé de l'ensemble des élus jusqu'en 2020. Seule la commune déléguée de Communailles-en-Montagne sera maintenue. L'harmonisation fiscale sera étalée sur 12 ans et un CCAS commun sera créé.

Un courrier des deux maires sera adressé prochainement à M. le Préfet du Jura pour lui demander de prendre un arrêté préfectoral en ce sens.

2. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale : avis

M. le Préfet a présenté, le 12 octobre dernier à la commission départementale de coopération intercommunale, son projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI). Il invite ensuite chaque conseil municipal à donner un avis sur ce projet dans les 2 mois.

Le projet de SDCI du Préfet a des conséquences pour la communauté de communes du Plateau de Nozeroy (CCPN), qui est soumise au nouveau seuil de 5 000 habitants alors qu'elle n'en compte que 3 450. Le Préfet propose donc de réunir les communautés de communes de Nozeroy, Champagnole, Salins-les-Bains, Arbois, Poligny et 9 communes des Coteaux de la Haute-Seille pour former une nouvelle intercommunalité de 141 communes et 46 003 habitants.

M. le Maire fait part des réflexions passées et en cours sur les possibilités de fusion pour le Plateau de Nozeroy : avec Frasné-Drueon, avec Champagnole, avec les Hauts-du Doubs (Mouthe).

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis clairement défavorable au projet de SDCI du Préfet, jugeant qu'il n'est absolument pas souhaitable d'intégrer le Plateau de Nozeroy dans une aussi grande communauté de communes qui perdra toute proximité avec la population, ne pourra pas être gouvernée de façon satisfaisante et qui ne démontre pas une cohérence suffisante puisqu'elle rassemble des territoires trop différents.

Le conseil municipal émet le vœu d'une fusion du Plateau de Nozeroy prioritairement avec la communauté de communes Frasné-Drueon, ce qui nécessite un travail de restructuration du nombre de communes sur notre Plateau, auquel Mignovillard prend toute sa part. En cas d'impossibilité d'une fusion avec Frasné-Drueon, il conviendrait alors de se rapprocher de la communauté de communes de Champagnole Porte du Haut-Jura.

3. Recomposition du conseil communautaire de la CCPN

M. le Maire explique que l'organisation d'élections complémentaires pour compléter le conseil municipal de Nozeroy fait automatiquement tomber l'accord local qui avait été trouvé précédemment pour la composition du conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau de Nozeroy, et qui était contraire à la Constitution (cf. ci-dessous).

Par conséquent, il est nécessaire pour les 28 communes de se prononcer sur une nouvelle répartition des sièges. Cette répartition peut se faire en suivant les règles de calcul de droit commun déterminées par le code général des collectivités territoriales, ou en trouvant un nouvel accord local mais dont les conditions sont beaucoup plus précises.

Or, il est constaté que le seul accord local possible actuellement pour la communauté de communes du Plateau de Nozeroy conduirait à un conseil communautaire de 37 conseillers, alors que la répartition de droit commun attribue 40 sièges à répartir.

Par conséquent, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la fixation du nombre et à la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de la communauté de communes du plateau de Nozeroy dans le cadre du droit commun, conformément au code général des collectivités territoriales. La commune de Mignovillard continuera à disposer de 7 sièges dans un conseil communautaire qui n'en comptera plus que 40 au lieu de 46 actuellement.

4. Communauté de communes du Plateau de Nozeroy

La nouvelle déchetterie ouvrira ses portes le samedi 14 novembre 2015, rue des Artisans à Mignovillard. Chaque foyer de la commune doit se rendre au siège de la communauté de communes pour retirer son badge personnel avec une facture d'ordures ménagères et une carte d'identité. Pour les personnes âgées sans moyen de locomotion, ils pourront déposer leurs documents en mairie, qui se chargera de retirer leur badge pour leur compte.

5. Recensement de la population : création de postes d'agents recenseurs

Nomination des coordonnateurs communaux

Claudine QUATREPOINT, première adjointe, est nommée coordonnatrice principale pour le suivi des opérations de recensements de la population et Isabelle DAYET, employée de la Commune, est nommée coordonnatrice adjointe.

Création de postes d'agents recenseurs

La campagne de recensement de la population, qui aura lieu à Mignovillard de mi-janvier à mi-février 2016, nécessite l'embauche de deux agents recenseurs. M. le Maire informe le conseil municipal du versement, par l'État, d'une dotation de 1 598 €, afin de permettre la rémunération des agents recenseurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nomination de la coordonnatrice principale et de la coordonnatrice adjointe et décide de créer deux postes d'agents recenseurs durant la campagne 2016. Il charge M. le Maire de procéder au recrutement de ces agents et de fixer leur rémunération.

6. Déneigement des espaces publics

M. le Maire rappelle que la commune de Mignovillard fait appel à deux entreprises extérieures pour le déneigement de Essavilly-Longcochon (entreprise Jeannin) et Petit-Villard (entreprise Nicolas Griffond).

Du fait des derniers aménagements des places et du travail supplémentaire qui sera demandé au personnel communal pour les nouveaux accès à l'école, il est proposé de confier davantage de prestations de déneigement au secteur privé : place du 19 mars 1962, place de la Mairie, parking du Chalet de la Bourre, route de Mibois (de la scierie au CER) et chemin des Essards au Sillet.

Après contact de plusieurs entreprises, les offres sont les suivantes :

- Places du 19 mars 1962 et de la Mairie (avec évacuation de la neige) + parking de la Bourre : une seule réponse de l'entreprise Jeannin pour 100 € HT par lieu et par passage.
- Route de Mibois : une seule réponse de l'entreprise Nicolas Griffond à raison de 55 € HT par passage.
- Chemin des Essards : aucune réponse car le Département n'a pas encore communiqué le nom de son prestataire pour le déneigement de la route départementale.

Aussi, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir l'entreprise Jeannin pour le déneigement des places du 19 mars 1962 et de la mairie (avec évacuation de la neige) et du parking de la Bourre, à raison de 100 € HT par passage
- de retenir l'entreprise Nicolas Griffond pour le déneigement de la route de Mibois, à raison de 55 € HT par passage
- de donner pouvoir à M. le Maire pour choisir le prestataire qui réalisera le déneigement du chemin des Essards.

7. Tarifs communaux pour l'année 2016

Le conseil municipal a souhaité revoir totalement les tarifs de location de la salle des fêtes afin de fixer une grille plus claire et qui prend mieux en compte l'évolution des charges.

Les élus ont souhaité que la salle soit désormais gratuite lorsqu'elle est utilisée pour un verre de l'amitié sans repas à l'issue d'un enterrement à Mignovillard. Il a également été décidé de conserver des tarifs préférentiels pour les habitants de la commune et d'accroître l'écart de tarifs pour les personnes extérieures.

Les tarifs sont donc les suivants pour l'année 2016 :

	Type de location	Habitants	Pers. extérieures
Salle du rez-de-chaussée	Enterrement	Gratuit	/
	1 jour sans cuisine et sans vaisselle	25 €	40 €
	1 jour de semaine avec cuisine et vaisselle	50 €	70 €
	Week-end avec cuisine et vaisselle	75 €	100 €
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	25 €
	Caution	200 €	200 €

Grande salle	Enterrement	Gratuit	/
	1 jour sans cuisine et sans vaisselle	55 €	75 €
	1 jour de semaine avec cuisine et vaisselle	140 €	200 €
	Week-end avec cuisine et vaisselle	200 €	280 €
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	35 €
	Caution	400 €	400 €
Bâtiment complet	1 jour de semaine avec cuisine et vaisselle	200 €	280 €
	Week-end avec cuisine et vaisselle	260 €	350 €
	Caution	600 €	600 €
Divers	Salle du rdc : pénalité ménage non conforme	20 €	20 €
	Grande salle : pénalité ménage non conforme	60 €	60 €
	Cuisine : pénalité ménage non conforme	60 €	60 €

- A la réservation, versement d'arrhes représentant 20 % de prix de la location. En l'absence d'arrhes, la réservation ne pourra pas être bloquée.
- Il est impératif de fournir une attestation d'assurance et de signer le règlement intérieur.
- Tout article de vaisselle et tout matériel ou mobilier cassé, détérioré ou manquant sera facturé à l'utilisateur.
- Pour toutes les associations : application des tarifs en fonction du lieu de leur siège social. Pas de gratuité automatique. Possibilité de solliciter la gratuité ou un tarif préférentiel auprès du conseil municipal, qui a seul pouvoir pour statuer (demande à formuler au moins 45 jours avant la date de la location)

Les autres tarifs sont, quant à eux, les suivants pour l'année 2016 :

- Concession trentenaire au cimetière : 49,50 €/m²
- Columbarium (concession trentenaire) : 660 €/case (columbarium actuel)
- Droit de place : 8,30 €/semaine
- Vente au déballage : 25 €/installation
- Photocopies A4 : 0,20 €/copie (noir) et 0,50 €/copie (couleurs)
- Photocopies A3 : 0,30 €/copie (noir) et 1 €/copie (couleurs)
- Déneigement de particuliers (- de 100 m) : 7 €/passage (avec convention)
- Déneigement de particuliers (100 m et plus) : 10 €/passage (avec convention)
- Déneigement CCPN : 20 €/passage (parking boulo-drome)
- Balayage : 35 €/h pour les communes voisines
- Fauchage des accotements : 45 €/h pour les communes voisines

Par ailleurs, l'amicale des sapeurs-pompiers a adressé une demande de gratuité ou de tarif préférentiel pour la location de la salle des fêtes à l'occasion de la cérémonie de la Sainte-Barbe, le 27 novembre, organisée en alternance entre Nozeroy et Migonvillard. A l'unanimité, le conseil municipal accorde la gratuité de la salle.

8. Commission « Patrimoine communal » : réunion du 22 octobre

Le conseiller municipal en charge du patrimoine communal soumet au conseil municipal le projet de nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes. Après examen et modification de plusieurs points, le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement intérieur et charge M. le Maire de le mettre en œuvre. Il devra impérativement être signé avant toute location.

9. Divers

Élec. régionales : un planning du bureau de vote est établi pour les 6-13 décembre.

Comice de Petit-Villard

M. le Maire dresse un bilan de la journée. Le conseil municipal remercie l'ensemble des bénévoles et salue le travail et l'implication des habitants de Petit-Villard.

Urbanisme et voirie

- Le dossier pour la modification simplifiée du PLU est en cours de consultation. Un registre est à la disposition du public en Mairie jusqu'au 20 novembre.
- Le Maire n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune à l'occasion de la vente du terrain cadastré ZK 172, rue des Droséras, de l'OPH du Jura à M. Christophe SINIBALDI et Mme Catherine DROZ-BARTHOLET.
- Place de la Mairie : la dernière réunion de chantier a eu lieu ce 2 novembre afin de revoir les derniers détails à reprendre concernant les aménagements.

Forêts et bois

Une réunion d'information aura lieu le lundi 16 novembre 20h afin de présenter le résultat de la campagne d'étude et de comptage du Grand Tétrás sur le territoire de Mignovillard. Les membres du conseil municipal et de la commission y sont conviés.

Environnement

- Conseil en énergie partagé : la mission confiée au SIEDEC se poursuit. Les bâtiments communaux ont été visités courant octobre. Les premières pistes d'économies d'énergie devraient être présentées fin 2015-début 2016.
- Chalet de la Bourre : les travaux d'assainissement ont été réalisés. La piste de luge a été reprofilée pour être moins dangereuse.
- Combe noire : le conseil municipal autorise M. Brendan GREFFIER à installer une station météo amateur dans la plaine de Combe noire.

Cérémonie du 11 novembre 2015

La cérémonie communale aura lieu au monument aux morts à 10h15. La population est invitée à se rendre également à la cérémonie de Nozeroy qui aura lieu à 11h.

Tour de France

L'étape entre Moirans-en-Montagne et Bern passera à Communailles-en-Montagne et Petit-Villard le 18 juillet 2016.

La séance est levée à 23h.

Le Maire,

Florent SERRETTE

